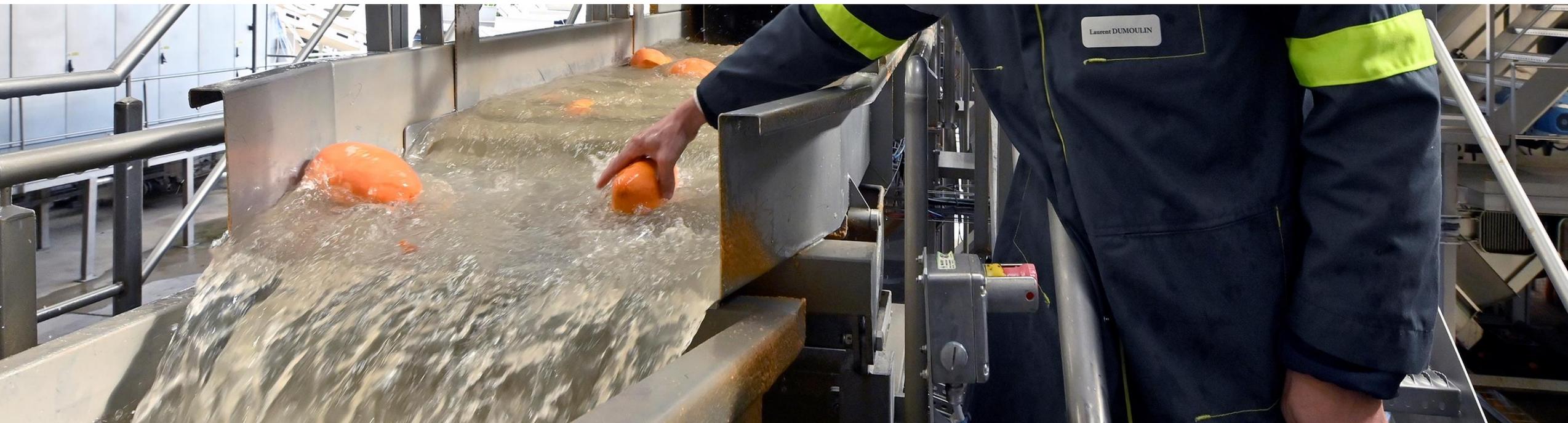


Sobriété, l'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne les ENTREPRISES face aux effets du dérèglement climatique



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*





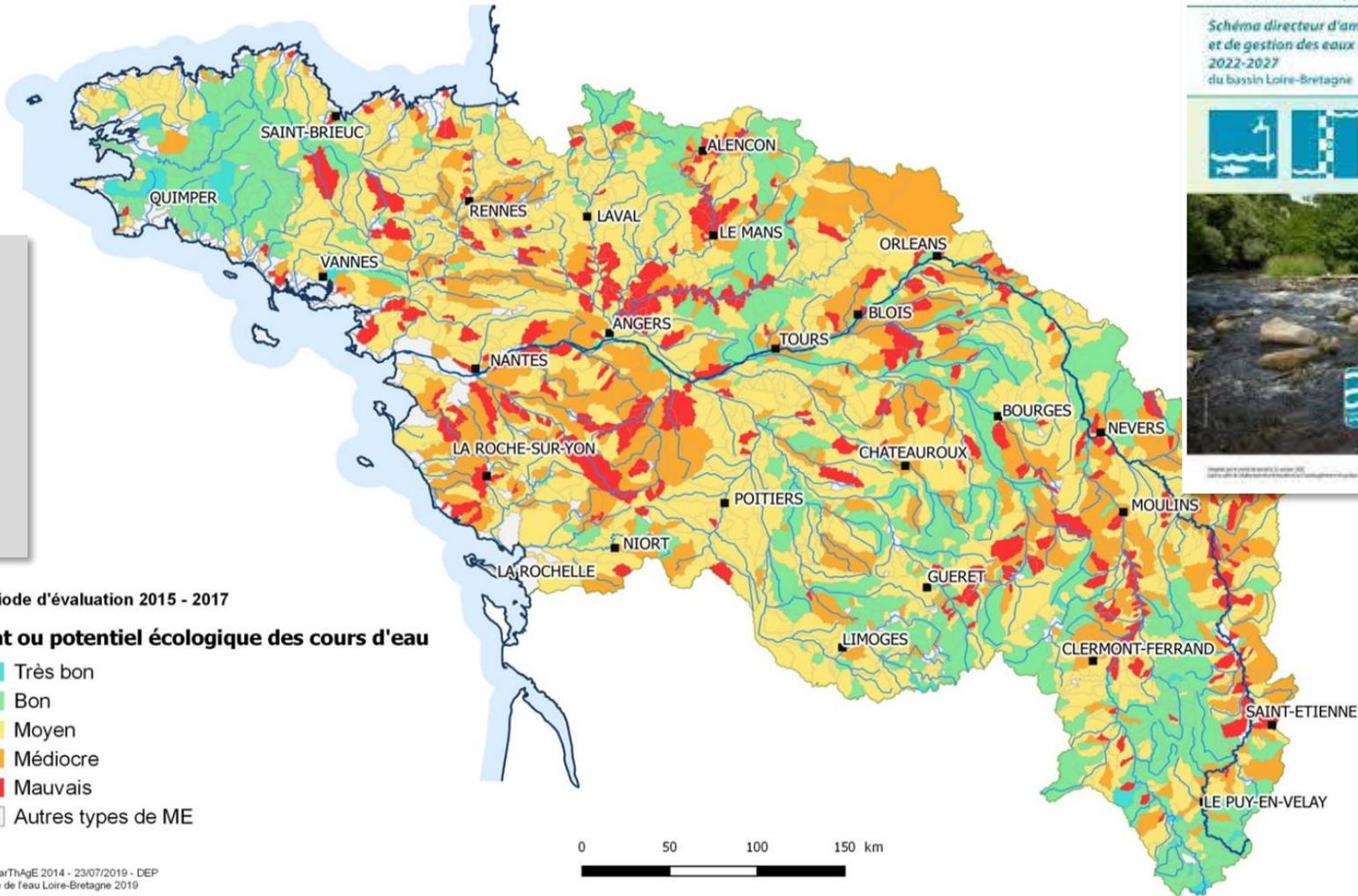
Les grands défis environnementaux

→ Atteindre le bon état des eaux d'ici à 2027

→ S'adapter au dérèglement climatique



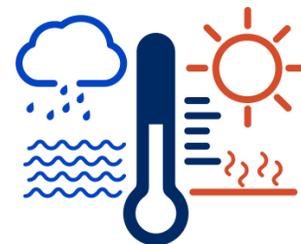
Etat des lieux 2019
24% des cours d'eau en bon ou très bon état écologique



Les conséquences du dérèglement climatique sur l'eau en Loire-Bretagne



Sécheresses +
longues
et + intenses



EAU =
un des principal
marqueur du
changement climatique



Précipitations
extrêmes
+ fréquentes
et + intenses

- **+1,6°C*** en moy T° eaux superficielles
 - ↗ eutrophisation
 - ↗ évaporation
- **-10 à -40%*** débits moyens des cours d'eau

- Lessivage des sols / saturation des réseaux d'assainissement
- ↗ pollutions rejetées au milieu récepteur sans traitement
- **De -20% à -40%*** de recharge des nappes

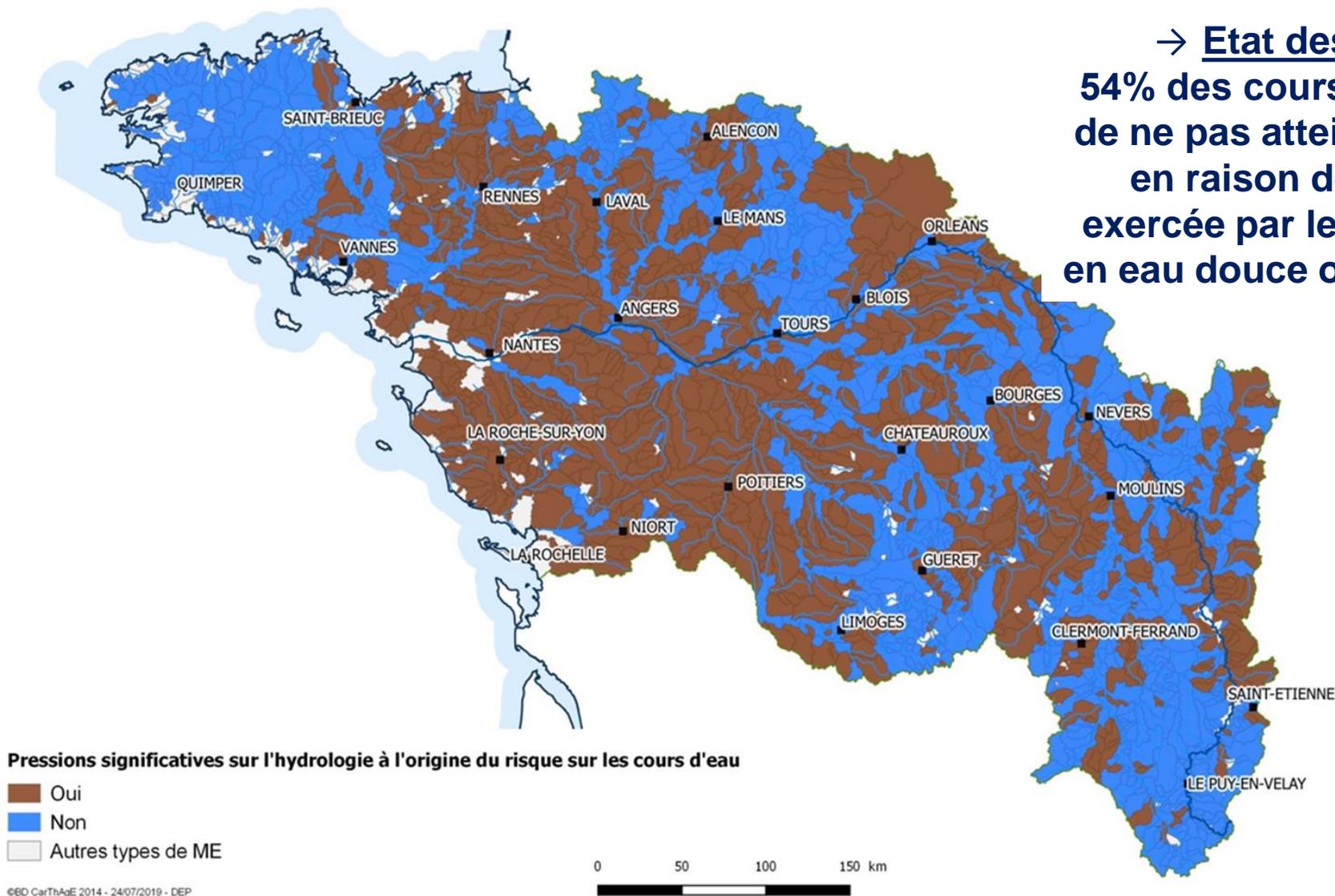
- ↘ acceptabilité des milieux vis-à-vis des pollutions

Conséquences directes
sur les populations/ agriculteurs/ entreprises



Le risque de non atteinte du bon état causé par les prélèvements sur les masses d'eau

→ Etat des lieux 2019
54% des cours d'eau risquent de ne pas atteindre le bon état en raison de la pression exercée par les prélèvements en eau douce ou en nappe libre

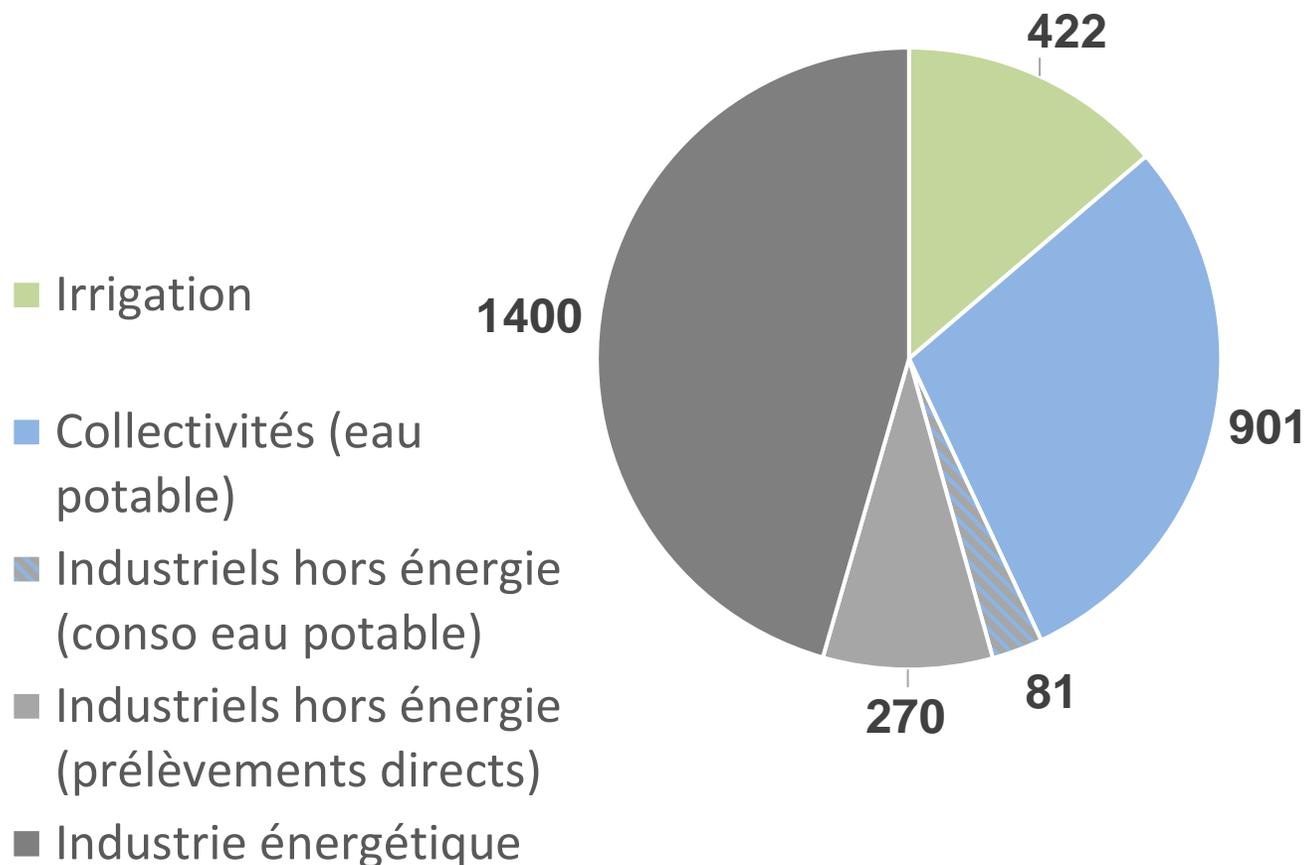




État des lieux des prélèvements sur le bassin Loire-Bretagne

→ Répartition annuelle des prélèvements par grandes catégories d'usagers

(données redevances 2021-2022 de l'AELB en M de m³)



Prélèvements industriels directs milieu naturel : 1.67 milliards m³/ an (dont 1.4 milliards m³ pour l'industrie énergétique)
+
Eau potable consommée 81 M m³
=
351 Mm³ d'eau prélevés par l'industrie chaque année (hors énergie)

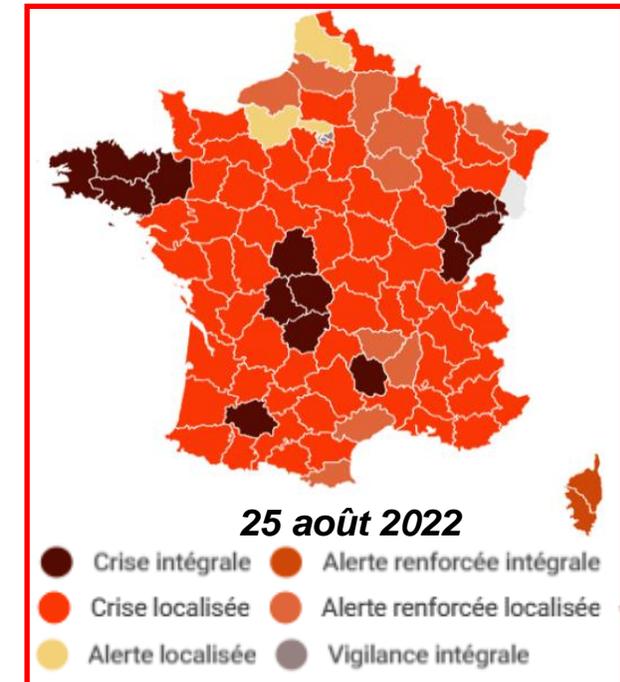
Les conséquences de la sécheresse 2022 sur les acteurs économiques



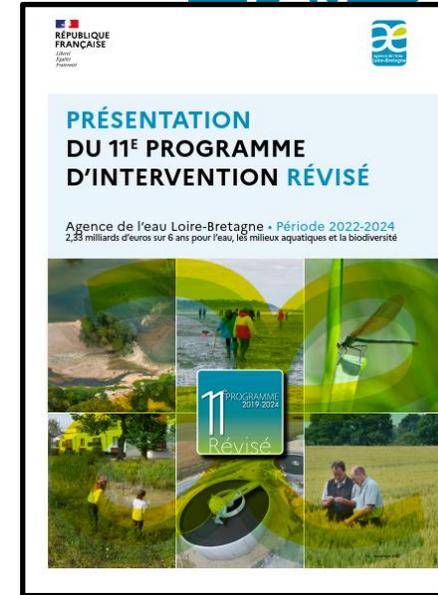
→ Actions déployées

- Forte réduction voire arrêt de certaines **activités « utilitaires »** du type nettoyage extérieur des camions
- Quelques **arrêts de production** (rares) pour certains **gros consommateurs**
- **Projets de réduction des prélèvements d'eau** (optimisation des process, recyclage, etc.) et de diversification des ressources, parfois sous l'impulsion de démarches territoriales

***A noter :** Inspections ciblées concernant le respect des obligations réglementaires en matière de prélèvement et de rejet*



Pour agir : le 11^e programme d'intervention



2,334 MM d'€ sur 6 ans dont environ 120 M d'€ destinés aux acteurs économiques non agricoles



SOBRIÉTÉ DES USAGES

RAPPEL OBJECTIF 11^e PROGRAMME

→ En priorité, **réduire** les consommations d'eau sur tout le bassin (amélioration des process, réutilisation des eaux non conventionnelles **pour ses propres usages** dont eaux de process et eaux pluviales, etc.)

ACTION SANS REGRET =
préalable à toute autre action

Jusque fin 2023
Appel à projets **30 M€**
Sobriété des usages

11^e P



Entre 1,5
et 6 M€
d'aides/an
depuis
2019



TAUX D'AIDE

→ ~~50%*~~ **70%** : études et travaux de réduction des consommations en eau *et communication/ animation dans le cadre d'opérations collectives de réduction des consommations* et **80%** en zones de répartition des eaux

* Dans la limite de l'encadrement européen des aides d'Etat

Appel à projets sobriété des usages Réduire la dépendance à l'eau pendant

 30 M €

ACTIONS ÉLIGIBLES : Démarches individuelles ou opérations collectives qui visent à réduire les consommations en eau

- Etudes, équipements y compris auprès des particuliers, travaux d'économie d'eau,
- Animation, sensibilisation et communication

PORTEURS DE PROJET ELIGIBLES : maitres d'ouvrages privés et publics non agricoles

MODALITES D'AIDES

- Coût de référence = 20 € / m³ économisés (sauf si analyse gain-efficacité)
- 70% (80% en zone de répartition des eaux)



+ 200 projets individuels ou collectifs
3 M m³ d'eau économisés

PROJET REALISE

→ [Brasserie Lancelot /
Le Roc-St-André \(56\)](#)

RETOUR A L'EQUILIBRE DES MASSES D'EAU EN DÉFICIT



RAPPEL OBJECTIFS 11^e PROGRAMME

Lorsque les économies d'eau ne suffisent pas

→ **Substituer** les prélèvements les plus impactants par d'autres ressources

→ **Réutiliser** les eaux non conventionnelles en remplacement des prélèvements existants *pour d'autres usages* (irrigation agricole, arrosage d'espaces verts, etc.)

TAUX D'AIDE

→ **50 %*** : études et travaux

** Dans la limite de l'encadrement européen des aides d'Etat*



Vigilance sur les autres impacts environnementaux :

- **Consommation d'énergie**
- **Baisse des débits dans les cours d'eau à l'étiage**

RÉSILIENCE DES MILIEUX

Gérer les eaux pluviales à la source



RAPPEL OBJECTIFS 11^e PROGRAMME

→ Réduire l'impact de la pollution **pluviale** sur les systèmes d'assainissement et sur les milieux naturels

OBJECTIF RESILIENCE COMPLEMENTAIRE

→ Renaturer les espaces urbanisés = rafraichir

*en gérant l'eau pluviale **au plus près de là où elle tombe, sans tuyau et par des techniques végétalisées***

Jusque fin 2023
Appel à projets **20 M€**
Renaturation des villes et villages



11^e P

Près d'1 M€ d'aides en 2022

MODALITÉS D'AIDE

→ 30%* : traitement pluvial (si usages sensibles)

→ ~~50%*~~ **70%*** : études/travaux **infiltration à la source** (réseaux unitaires et séparatifs) et montant-plafond ~~33€/m²~~ **110 €/ m²** et **80%** pour les petites entreprises

* Dans la limite de l'encadrement européen des aides d'Etat

Appel à projets renaturation des villes et villages (*pluvial et restauration cours d'eau/ zones humides en zone urbanisée*)



20 M €

ACTIONS ELIGIBLES : études/ travaux /animation /sensibilisation en faveur de la renaturation des espaces urbanisés participant à la reconquête de l'état des eaux et à la résilience face aux effets du dérèglement climatique

- Travaux de **restauration de cours d'eau / de zones humides** et de leurs fonctions y compris en tant que zones naturelles d'expansion de crue
- Travaux permettant la **gestion des eaux pluviales via des techniques végétalisées**
- **Etudes** d'état des lieux / diagnostic /conception / AMO / études socio-économiques
- **Communication / animation** de démarches pour impliquer citoyens, salariés, agents
- **Acquisition foncière** nécessaire au projet

PORTEURS DE PROJET ELIGIBLES : maitres d'ouvrages privés et publics

Appel à projets renaturation des villes et villages (*pluvial et restauration cours d'eau/ zones humides en zone urbanisée*)

 20 M €

→ Restaurer les milieux aquatiques

→ Gérer les eaux pluviales



Appel à projets renaturation des villes et villages (*pluvial et restauration cours d'eau/ zones humides en zone urbanisée*)

 **20 M €**

MODALITES NOUVELLES PAR RAPPORT AU 11^e PROGRAMME

- **Taux d'aide de 70 à 80%** pour collectivités en Zone de revitalisation rurale (ZRR) et pour les petites entreprises
- Eaux pluviales : **montant plafond = 110 €/m² sans condition liée à l'existence d'un enjeu sanitaire ou de débordements de réseaux**
- Cours d'eau / zones humides : **aides possibles hors contrat territorial + plafonnement des dépenses annexes au montant des travaux de restauration**
- **Aides hors encadrement pour travaux non liés au système productif ou n'apportant pas d'avantage concurrentiel**



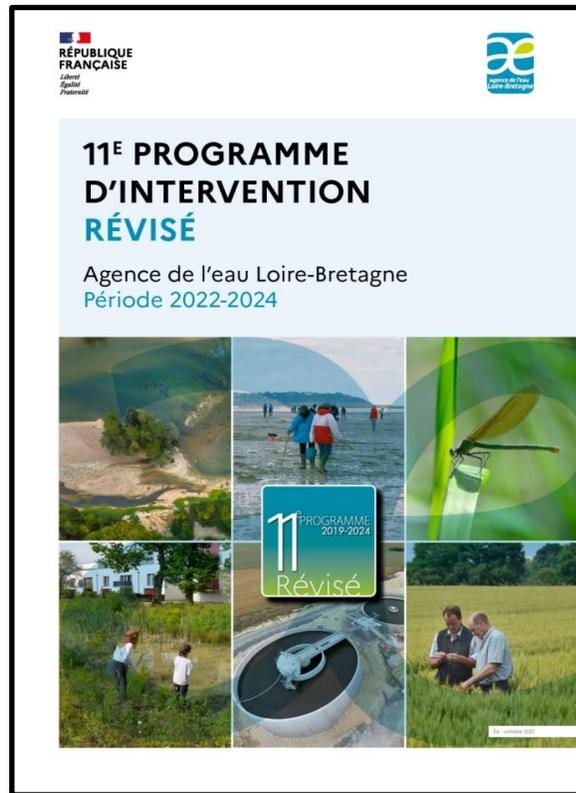
**+ 100 projets de pluvial
250 000 m² déconnectés**



Nos dispositifs d'aide sur le site « aides et redevances » de l'agence de l'eau



→ Le 11^e programme d'intervention



→ Le plan de résilience eau du bassin Loire-Bretagne



Toutes les informations disponibles en ligne :

- Règlements
- Lien la plateforme « Démarche simplifiée »

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>



Pour toutes questions, précisions : vos contacts en délégations



Merci pour votre attention.

Pour aller + loin en images...

- **Conserverie Groix et nature (Groix/ 56)** : <https://youtu.be/Em7ik6NXzFg>
- **Atelier V (Vannes/ 56)** : <https://youtu.be/1Cx7IXXfbGU>
- **Ardo (Gourin/ 56)** : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/espace-multimedia-1/contenu-multimedia/video/industrie-artisanat/contenu1/ardo-sa--gestion-globale-de-leau-une-strategie-pour-sadapter-au.html>

